



BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

I. Budget général 2026	3
A. <i>L'équilibre du budget 2026</i>	4
B. <i>La section de fonctionnement</i>	4
a) <i>L'évolution des dépenses de fonctionnement</i>	4
b) <i>L'évolution des recettes de fonctionnement</i>	6
c) <i>La répartition des charges de fonctionnement par secteur</i>	11
C. <i>La section d'investissement.....</i>	11
a) <i>Les dépenses d'investissement</i>	11
b) <i>Les recettes d'investissement</i>	12
II. Le budget annexe du stationnement 2026	13

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du conseil municipal du 1^{ER} avril 2026, le budget primitif 2026 concrétise les orientations de la municipalité.

Ce rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4).

Les comparaisons, effectuées dans ce rapport avec le budget précédent, s'effectuent par rapport au budget cumulé 2025 (budget + décisions modificatives + virements internes + restes à réaliser n-1). Le budget 2026 n'intègre pas les résultats et restes à réaliser 2025.

I. Budget général 2026

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, consécutif à l'élection de la nouvelle équipe municipale. Le délai entre les élections et l'adoption du budget n'a pas permis aux élus de travailler en profondeur sur un nouveau projet budgétaire.

En conséquence, ce budget a pour objectif principal de maintenir le bon fonctionnement de la commune tout en poursuivant les projets en cours.

Le contexte national et économique demeure particulièrement contraint. La Loi de Finances pour 2026, adoptée après certaines concessions, apparaît moins pénalisante que prévu pour les communes mais reste porteuse d'impacts significatifs avec la baisse de la compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels et l'écrêtement de la DGF. Les effets sur les exercices à venir pourraient s'avérer plus marqués, affectant directement les ressources financières de la commune.

Par ailleurs, le contexte géopolitique, marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine et le récent conflit au Moyen-Orient, continue d'influencer l'économie mondiale et nationale. La hausse des coûts de l'énergie, les incertitudes sur les marchés pétroliers et les perturbations des chaînes logistiques exercent une pression sur les finances locales, augmentant les dépenses de fonctionnement et réduisant les marges de manœuvre.

Face à cette situation, bien que le budget primitif 2026 soit un budget de continuité, il reste essentiel de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement pour garantir la stabilité financière de la commune.

A. L'équilibre du budget 2026

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	44 802 K€	44 802 K€
dont Crédits réels	38 909 K€	44 762 K€
dont Crédits d'ordre	5 892 K€	40 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	27 596 K€	27 596 K€
dont Crédits réels	26 956 K€	21 104 K€
dont Crédits d'ordre	640 K€	6 492 K€
	=	=
Total du budget	72 398 K€	72 398 K€

Le budget 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 44 802k€ et en section d'investissement à hauteur de 27 596k€. Le montant global est de 72 398k€.

B. La section de fonctionnement

a) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2026 à 38 909k€. Elles diminuent de 3% par rapport au budget 2025 ; soit en valeur absolue une baisse de 1 207k€.

	Budget 2025	Budget 2026	Variat. En %	Variat. En €
011-Charges courantes	14 977K€	14 357K€	-4,1%	-620K€
012 - charges de personnel	18 259K€	17 381K€	-4,8%	-878K€
014 - FPIC et autres	453K€	376K€	-17,1%	-78K€
65 - subvention et participations	5 497K€	5 561K€	1,2%	64K€
dont participation SDIS	2 143K€	2 198K€	2,5%	55K€
dont subv. Budget stationnement	333K€	310K€	-6,9%	-23K€
dont subv. CCAS	965K€	965K€	0,0%	0K€
dont subventions aux associations	1 140K€	1 139K€	-0,1%	-1K€
dont autres	916K€	949K€	3,7%	33K€
66 - charges financières	839K€	1 089K€	29,8%	250K€
67 - charges exceptionnelles	31K€	86K€	176,4%	55K€
68- provision	60K€	60K€	0,0%	0K€
Total	40 116K€	38 909K€	-3,0%	-1 207K€

➤ **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre enregistre l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics et aux animations de la ville.

Une attention particulière a été portée à la maîtrise de ces dépenses, fondée sur l'analyse de l'exécution 2025. L'objectif est d'ajuster au plus près les crédits aux besoins réels des services, en recherchant systématiquement des marges d'optimisation, sans dégrader la qualité du service rendu.

L'évolution résulte à la fois de facteurs à la hausse, liés notamment aux charges de fluides et d'entretien des nouveaux bâtiments (Espoulette et police municipale) et d'actions d'optimisation portant sur plusieurs postes de dépenses, notamment les télécommunications, les fournitures administratives, les études, ainsi que le choix de privilégier l'acquisition de véhicules utilitaires plutôt que leur location. Elle intègre également une maîtrise des coûts des événements et festivité, ainsi qu'un ajustement au niveau des dépenses constatées en 2025 pour la restauration scolaire.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

L'évolution de ce poste intègre plusieurs facteurs. D'une part, les mesures réglementaires, telles que la hausse des cotisations CNRACL, s'imposent à la commune. D'autre part, des choix organisationnels structurants sont pris en compte, notamment le renforcement du schéma de mutualisation avec le transfert de la direction du patrimoine à l'agglomération opéré en 2025 et la montée en puissance des effectifs de la police municipale pour arriver à un effectif cible de 50 ETP.

➤ **Atténuations des produits (chapitre 014)**

Ce chapitre retrace notamment le montant prélevé par l'État au titre de la contribution au fonds de péréquation (FPIC). Il est prévu en diminution de 17 % en 2026.

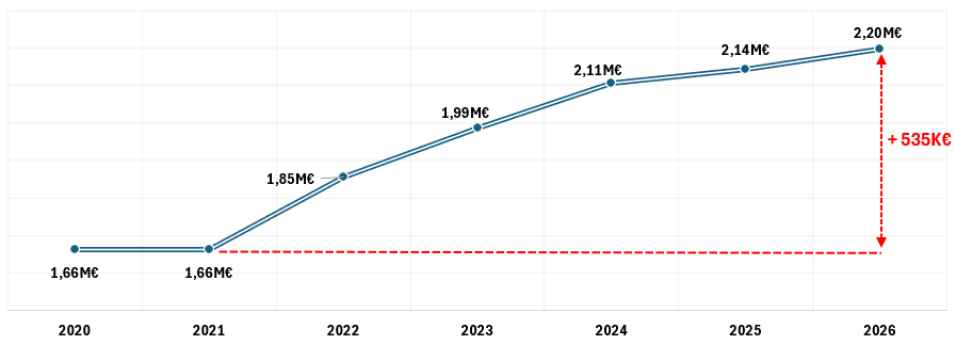
➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe la participation obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS), la subvention d'équilibre versée au budget annexe du stationnement, les subventions aux associations ainsi que les indemnités versées aux élus au titre de leur mandat et les crédits destinés à supporter les pertes sur créances irrécouvrables.

La variation de ce chapitre est principalement liée à :

- La révision de la participation au SDIS 26 est de +2.5% soit +55 k€. Cette évolution s'inscrit dans une forte évolution de la participation appelée par le SDIS depuis 2021 après plusieurs années de stabilité et dans un contexte d'augmentation des risques en particulier en matière de feux de forêts comme le montre le graphique ci-après ;

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION SDIS - VILLE DE MONTELMIMAR



- La baisse de la subvention d'équilibre versée au budget stationnement (-23k€).
- La stabilisation de la subvention versée au CCAS ainsi que des crédits alloués aux associations.

➤ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières sont attendues en hausse, en lien avec la mobilisation de nouveaux emprunts en 2025 destinés à financer les investissements (+250K€).

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ce chapitre enregistre les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs.

➤ **Les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Une provision de 60 k€ est inscrite pour la dépréciation des éventuelles créances douteuses que le trésor public pourrait nous communiquer.

b) L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) sont estimées pour 2026 à environ 44,7M€. Elles augmentent de 0.7% par rapport au budget 2025.

	Budget 2025	Budget 2026	Variat. En %	Variat. En €
013 - IJ et chèque déjeuners	300K€	220K€	-26,7%	-80K€
70 - Produit des services	1 981K€	2 065K€	4,3%	85K€
73- Impôts et taxes	1 914K€	1 289K€	-32,7%	-625K€
dont attribution de compensation et DSC	1 774K€	1 127K€	-36,5%	-647K€
dont autres	140K€	162K€	15,7%	22K€
731- Fiscalité locale	31 082K€	31 724K€	2,1%	642K€
dont Impôts directs locaux	28 141K€	28 777K€	2,3%	636K€
dont Taxe additionnelle droits de mutation	1 600K€	1 750K€	9,4%	150K€
dont Taxe locale sur la publicité extérieure	240K€	210K€	-12,5%	-30K€
dont Taxe sur la consommation finale d'électricité	965K€	905K€	-6,2%	-60K€
dont autres	376K€	291K€	-22,5%	-85K€

	Budget 2025	Budget 2026	Variat. En %	Variat. En €
74 - Dotations et participations	7 816K€	7 493K€	-4,1%	-323K€
dont DGF	4 849K€	4 878K€	0,6%	28K€
dont compensation exonérations impots locaux	1 623K€	1 218K€	-25,0%	-405K€
dont autres	1 344K€	1 398K€	4,0%	54K€
75 - Autres produits	1 358K€	1 935K€	42,5%	577K€
dont location de locaux	788K€	854K€	8,3%	66K€
dont autres	570K€	1 081K€	89,8%	512K€
76 - Produits financiers	3K€	26K€	751,0%	23K€
77- Produits exceptionnels	10K€	10K€	0,0%	0K€
Total	44 464K€	44 762K€	0,7%	298K€

➤ Atténuations des charges (chapitre 013)

Dans ce chapitre sont comptabilisés la participation des agents aux chèques déjeuner et le remboursement des indemnités journalières perçues de la part de la caisse primaire d'assurance maladie. Compte tenu de la nature de ces recettes, difficilement estimables, leur évaluation a été réalisée de manière prudente.

➤ Produits de services, du domaine et ventes (chapitre 70)

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions des cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (terrasses, travaux...), à la redevance découlant de l'installation de production photovoltaïque sur les bâtiments du centre technique municipal de Gournier et sur la zone de Fortuneau, aux activités des centres sociaux (famille et prestation CAF), à la facturation à l'agglomération des services partagés, au remboursement des charges locatives, au remboursement des mises à disposition du personnel et aux recettes des consultations du centre municipal de santé (CMS).

Le montant prévisionnel pour 2026 s'appuie sur le niveau d'encaissement observé en 2025, utilisé comme base de référence. Il intègre une perspective de progression.

➤ Impôts et taxes (chapitre 73)

L'attribution de compensation versée par l'agglomération baisse sous l'effet de la facturation des services communs avec l'intercommunalité avec notamment la mutualisation de la direction du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le montant de la DSC mise en place par l'agglomération pour réduire les disparités de ressources et de charges est reconduite en 2026 avec un montant de 65K€ pour Montélimar.

La DSC spécifique liée au contrat de ville n'est, à ce stade, pas prévue. Son attribution dépendra de l'évolution réelle des ressources fiscales de l'agglomération. À titre d'information, son montant s'élevait à 85 k€ en 2025.

	2025	2026
AC année N-1	4 383 K€	4 383 K€
Intégration ancienne DSC ds AC	0 K€	0 K€
AC année N	4 383 K€	4 383 K€
Effets financiers des services communs	-2 675 K€	-3 321 K€
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	150 K€	65 K€
Total Montant reversé par l'Agglo	1 858 K€	1 127 K€
Variation en €		-731 K€

➤ Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre comptabilise principalement les contributions directes (TH et TF), les taxes liées à la production énergétique, la taxe sur la publicité et les droits de mutation.

Pour 2026, la fiscalité ne progressera que sous l'effet de l'accroissement des bases fiscales, notamment grâce à la construction de nouveaux logements et à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

A titre de comparaison, les taux appliqués sur les communes voisines de Montélimar ainsi que la moyenne de la strate aux niveaux départemental et national :

	Montélimar	Moy. Départementale de la strate	Moy. nationale de la strate	Valence	Romans sur Isère	Alès
Taxe d'habitation résidence secondaire	14,78%	17,04%	22,98%	17,20%	22,22%	21,17%
Taxe sur le Foncier bâti	37,82%	39,31%	40,27%	40,68%	44,32%	52,87%
Taxe sur le Foncier non bâti	71,17%	65,64%	54,83%	61,10%	77,45%	66,70%

Depuis 2018, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année en fonction de l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre. Pour calculer la revalorisation applicable à l'année 2025, les pouvoirs publics utiliseront l'inflation enregistrée entre novembre 2023 et novembre 2024.

Pour l'année 2026, l'évolution de cet indice entre novembre 2024 et novembre 2025 conduit à une revalorisation forfaitaire des bases locatives de +0,8 %.

Nos prévisions se fondent sur une hypothèse de revalorisation de 0,8% des bases locatives et une croissance de 0,4 % due à la construction de nouveaux logements.

	2025	2026
Bases nettes TH	2 402 K€	2 082 K€
<i>Evolution</i>	<i>- 36,8%</i>	<i>- 13,3%</i>
Taux TH	14,78%	14,78%
Produit TH	355,0 K€	307,7 K€

Bases totales FB	72 561 K€ 4,1%	73 452 K€ 1,2%
Taux FB	37,82%	37,82%
Produit FB	27 444 K€	27 777 K€
Coefficient correcteur	1,0165	1,0165
Total compensation	448 K€	454 048 €

Bases FNB	321 K€	331 K€
Taux FNB	71,17%	71,17%
Produit FNB	228 K€	236 K€
Produit fiscal direct	28 475 K€ + 3,1%	28 775 K€ + 1,1%

Comme prévu en 2024, après une forte hausse des droits de mutation entre 2020 et 2022, la baisse de ces droits s'est confirmée en 2024. La hausse continue des taux d'intérêt et la réticence des banques à accorder des crédits ont fortement ralenti le marché des transactions immobilières.

En 2025, la taxe a connu une nette progression, portée par l'effet combiné de la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne et d'un redémarrage du marché immobilier. Cette dynamique a permis une amélioration sensible des recettes, sans toutefois retrouver les niveaux exceptionnels de 2021 et 2022.

Pour 2026, une approche prudente est retenue. La prévision est revue à la baisse, afin de tenir compte des incertitudes liées au contexte géopolitique et à ses répercussions potentielles sur l'activité immobilière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Droits de mutation	1 769 K€	2 184 K€	2 305 K€	2 025 K€	1 458 K€	1 872 K€	1 750 K€

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre englobe la dotation globale de fonctionnement, les compensations liées aux dégrèvements de fiscalité versées par l'Etat, les contrats aidés et les diverses subventions (Fisac, sauvegarde de l'enfance et centre municipal de santé).

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, l'évolution de la dotation forfaitaire dépend principalement de la variation de la population et de l'application éventuelle d'un écrêtement péréqué.

Cet écrêtement vise à financer les besoins liés notamment à la progression de la péréquation, à la croissance démographique des communes et à l'évolution de la dotation d'intercommunalité. Depuis 2022, il s'applique aux communes dont le potentiel fiscal dépasse 85 % de la moyenne nationale et est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2026, la progression des dotations de péréquation des communes atteint 300 M€. La clé de financement entre communes et EPCI a été modifiée, la part supportée par les communes étant portée à 80 % (contre 60 % auparavant).

L'écrêtement pour 2026 ressort à 121.8K€.

	2025	2026
Population DGF	42 066 +31 hab + 0,07%	42 336 +270 hab + 0,64%
Part dynamique de la population	3,5K€	38,2K€
Ecretement	-38,8 K€	-121,8 K€
Dotation forfaitaire avant CRFP	5 332,7K€	5 249,0K€
Participation redress. Comptes publics variation	-2 135,4K€ 0,0K€	-2 135,4K€ 0,0K€
Dotation forfaitaire	3 197,3K€ -35,3K€ -1,09%	3 113,6K€ -83,6K€ -2,62%
DNP	230,9 K€ -5,04%	232,8 K€ 0,82%
DSU	1421,4 K€ 7,26%	1531,3 K€ 7,73%
Total DGF	4 849,5K€ 48,6K€ 1,0%	4 877,7K€ 28,2K€ 0,6%
DGF/hab	115,3 €/hab.	115,2 €/hab.

Au global, la DGF est estimée à 4,87 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2025, malgré une augmentation de la population.

➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées aux loyers perçus pour l'utilisation des bâtiments communaux par des tiers et les autres produits de gestion (fourrière automobile, vente d'espace publicitaire dans le magazine communal, compensation tarifaire de la restauration scolaire et remboursement par la communauté d'agglomération des repas des encadrants « périscolaire »). Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, ce chapitre enregistre désormais les recettes résultant des sinistres et des contentieux divers, du recouvrement des impayés de la restauration scolaire ainsi que de l'annulation des rattachements de mandats émis à tort.

Le montant de ce chapitre est réajusté au niveau de l'encaissement 2025.

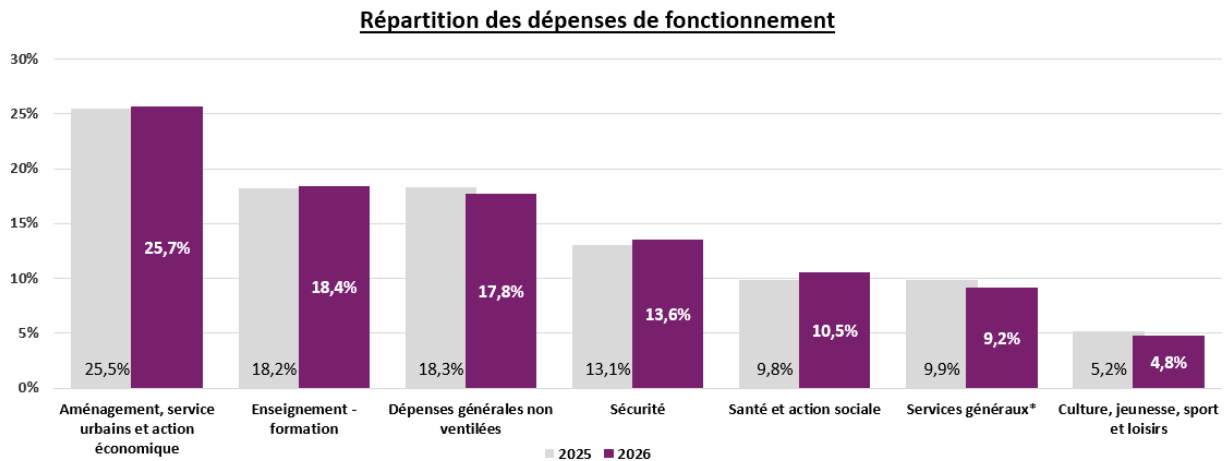
➤ **Produits financiers (chapitre 76)**

Les produits financiers sont essentiellement liés aux dividendes reversés par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) dont la commune est actionnaire et au placement de la trésorerie. Le montant de ce chapitre est réajusté au niveau de l'encaissement 2025.

➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre enregistre désormais les annulations de mandats antérieurs.

c) La répartition des charges de fonctionnement par secteur



*Services généraux : Etat civil, assemblée locale, service des cimetières, vie associative, information-communication, fêtes et cérémonies....

La commune poursuivra le déploiement des politiques publiques essentielles pour le quotidien des habitants, notamment dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation, de la sécurité, ainsi que des animations et de l'attractivité de la ville.

Le niveau du poste culture, jeunesse et sport reste limité, en raison du transfert de la plupart des équipements à l'agglomération.

C. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23 et les opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement qui seront réalisées en 2026. Le montant des dépenses d'équipements s'élève à 21.7 M€ de crédits dont 21.06M€ sont gérés en autorisation de programme.

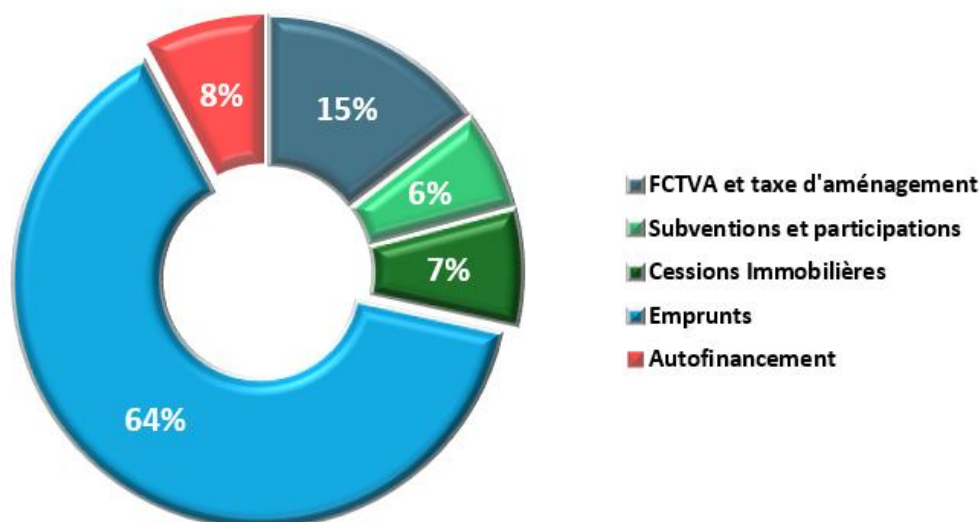
AP	Opérations	Total AP	CP antérieurs	CP2026	CP27-28
AP PROJETS COMMUNAUX					
	AP23-005-Aménagement Paul Loubet	5 254 K€	780 K€	1 672 K€	2 802 K€
	AP22-001-Construction d'un bâtiment site Espoulette	4 068 K€	2 645 K€	1 423 K€	0 K€
	AP23-002-Rénovation Collégiale Sainte Croix	2 168 K€	596 K€	1 336 K€	236 K€
	AP11250026- GIRATOIRE BOULEVARD PRESIDENTS/CHEMIN DE RAVALY	1 255 K€	51 K€	1 204 K€	0 K€
	AP11250029-AMENAGEMENT DES EXTERIEURS DU CHATEAU	4 431 K€	55 K€	1 008 K€	3 368 K€
	AP11250025-AMENAGEMENT PLACE CLEMENCEAU PRACOMTAL	1 067 K€	71 K€	996 K€	0 K€
	AP11250034-TRAVAUX CHALET DU PARC	800 K€	25 K€	775 K€	0 K€
	AP11250031-PUP LES CLÉES	1 047 K€	0 K€	501 K€	546 K€
	AP11250033-TRAVAUX CENTRE VILLE	4 699 K€	3 723 K€	450 K€	526 K€
	AP11250028-MISE EN PLACE BORNES AUTOMATIQUES EN CENTRE-VILLE	632 K€	190 K€	403 K€	39 K€
	AP240001-Aménagement des stades Bagatelle et hippodrome	4 089 K€	3 652 K€	380 K€	57 K€
	AP11250038-REQUALIFICATION DES ENTRÉES DE VILLE	600 K€	0 K€	300 K€	300 K€
	AP11250037-AMGT ESPACES CONNEXES SECTEUR DES CARMES - CHATEAU	600 K€	0 K€	300 K€	300 K€
	AP11250024-AMENAGEMENT DU JARDIN PUBLIC	500 K€	14 K€	231 K€	255 K€
	AP11250022-AMENAGEMENT AVENUE DE GAULLE	970 K€	0 K€	222 K€	748 K€
	AP23-006-Aménagement urbain Les Grèzes	3 786 K€	75 K€	101 K€	3 610 K€
	AP22-002-Aménagement d'une plaine des sports	978 K€	880 K€	97 K€	0 K€
	AP11250027-CARMES-TRANSFORMATION SITE ET DÉMOLITION HOSPICE	346 K€	265 K€	81 K€	0 K€
	AP11250032-RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER NOCAZE	750 K€	0 K€	50 K€	700 K€
	AP11250030-PASSERELLE DU ROUBION ET DU JABRON	350 K€	0 K€	49 K€	301 K€
	AP11250036-AMENAGEMENT POSTE DE POLICE	1 059 K€	1 026 K€	33 K€	0 K€
	AP11250023-AMENAGEMENT AVENUE ST DIDIER/FIN ROUTE D'ALLAN	1 172 K€	0 K€	1 K€	1 171 K€
Total AP PROJETS COMMUNAUX		40 621 K€	14 049 K€	11 614 K€	14 958 K€

AP PROJETS D'EQUIPEMENT RECURRENTS					
AP11250018-PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES VOIRIES	5 039 K€	2 083 K€	1 773 K€	1 183 K€	
AP11250010-RENOUVELLEMENT AIRES DE JEUX	2 460 K€	1 299 K€	968 K€	193 K€	
AP11250011-RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET ENGINs	1 622 K€	553 K€	895 K€	174 K€	
AP11250004-CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES	1 704 K€	927 K€	777 K€	0 K€	
AP11250016-RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS	1 727 K€	935 K€	597 K€	195 K€	
AP11250005-EVOLUTION RESSOURCES INFORMATIQUES ET TELEPHONIE	916 K€	354 K€	562 K€	0 K€	
AP11250012-RENOUVELLEMENT MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	1 158 K€	417 K€	554 K€	187 K€	
AP23-001-Réfection des trottoirs	1 600 K€	1 070 K€	530 K€	0 K€	
AP11250014-VIDÉOPROTECTION DES QUARTIERS	1 232 K€	347 K€	435 K€	450 K€	
AP11250001-ACCESSIBILITE ET CONFORMITE ERP	1 103 K€	210 K€	405 K€	488 K€	
AP11250015-ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	1 553 K€	593 K€	375 K€	585 K€	
AP11250013-SUBVENTIONS FACADES + DEVANTURES COMMERCIALES	506 K€	211 K€	295 K€	0 K€	
AP11250006-MODERNISATION ET REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN	915 K€	233 K€	290 K€	392 K€	
AP11250021-ENTRETIEN DES STADES	355 K€	116 K€	218 K€	22 K€	
AP11250017-RENOVATION ENERGETIQUE	651 K€	469 K€	179 K€	3 K€	
AP11250007-PROGRAMME DE BORNES INCENDIES	328 K€	88 K€	143 K€	96 K€	
AP11250003-AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET PLANTATIONS D'ARBRES	350 K€	235 K€	115 K€	0 K€	
AP11250002-AMENAGEMENT CIMETIERES	189 K€	101 K€	88 K€	0 K€	
AP11250020-OPTIMISATION GESTION DE L'EAU-RESEAU ARROSAGE	207 K€	65 K€	80 K€	63 K€	
AP11250008-MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	107 K€	29 K€	73 K€	5 K€	
AP11250019-MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL	213 K€	104 K€	62 K€	46 K€	
AP11250009-REMISE EN ETAT ARMOIRES ELECTRIQUES MANIFESTATIONS	75 K€	9 K€	30 K€	36 K€	
Total AP PROJETS D'EQUIPEMENT RECURRENTS	24 008 K€	10 447 K€	9 445 K€	4 116 K€	
Total général	64 629 K€	24 496 K€	21 059 K€	19 074 K€	

Il est également prévu le remboursement du capital de la dette à hauteur de 4,68 M€, ainsi que l'inscription de 600K€, conformément à la délibération n°4 du 27 juin 2022, au titre de la libération partielle du capital restant de la SEM foncière.

b) Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées grâce à l'épargne dégagée de la section de fonctionnement et par d'autres ressources détaillées ci-après :



II. Le budget annexe du stationnement 2026

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 351 K€	1 351 K€
dont Crédits réels	703 K€	1 351 K€
dont Crédits d'ordre	648 K€	K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	700 K€	700 K€
dont Crédits réels	700 K€	52 K€
dont Crédits d'ordre	K€	648 K€
	=	=
Total du budget	2 050 K€	2 050 K€

Le budget 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 351 k€ et en section d'investissement à hauteur de 700k€. Le montant global est de 2 050 k€.

Pour 2026, les droits de stationnement sont estimés à 1 040k€ à tarification constante, en légère hausse par rapport à 2025, grâce à l'amélioration des rotations résultant de l'attractivité du centre-ville.

Une réflexion est en cours visant à refondre la politique de stationnement, en redéfinissant les zones gratuites / payantes avec horodateurs, en instaurant un tarif résidentiel (parkings et voirie), en pérennisant le tarif réduit proposé dans certains parkings aux actifs travaillant en centre-ville. Cette réflexion fera l'objet d'une délibération d'ici la fin de l'année proposant une grille tarifaire révisée, simplifiée et lisible.

Recettes de fonctionnement	Budget 2025	Budget 2026	Variation en €	Variation en %
70 - PRODUITS DE SERVICES (recettes stationnement)	1 030,0 K€	1 040,0 K€	10,0 K€	1,0%
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	334,0 K€	310,0 K€	-24,0 K€	-7,2%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,0 K€	0,5 K€	0,5 K€	4900,0%
Total général	1 364,0 K€	1 350,5 K€	-13,5 K€	-1,0%

Les droits de stationnement permettront ainsi de financer les dépenses de fonctionnement qui sont prévues en baisse pour 2026.

Dépenses de fonctionnement		Budget 2025	Budget 2026	Variation en €	Variation en %
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	606 - Achats non stockés de matières (dont énergie)	136,6 K€	109,6 K€	-26,9 K€	-19,7%
	615 - Entretien et réparations	116,0 K€	122,6 K€	6,6 K€	5,6%
	627 - Services bancaires et assimilés	10,0 K€	10,0 K€	0,0 K€	0,0%
	628 - Divers (nettoyage des locaux)	57,4 K€	50,4 K€	-7,0 K€	-12,2%
	Autres	59,6 K€	57,1 K€	-2,5 K€	-4,2%
Total 011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	379,6 K€	349,7 K€	-29,9 K€	-7,9%
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	284,6 K€	287,3 K€	2,7 K€	0,9%
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,01 K€	2,64 K€	2,6 K€	
	Dépenses Courantes	664,2 K€	639,6 K€	-24,6 K€	-3,7%
66	- CHARGES FINANCIERES	83,9 K€	61,4 K€	-22,5 K€	-26,8%
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1,3 K€	1,5 K€	0,2 K€	15,4%
	Dépenses réelles de fonctionnement	749,3 K€	702,5 K€	-46,8 K€	-6,2%

Les ressources de ce budget seront complétées par une subvention du budget général estimée à 310k€.

Cette subvention permettra de participer au financement du remboursement de la dette contractée pour le financement de la création du parking souterrain de Saint-Martin, pour le renouvellement du matériel (646 k€ en 2026).